



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué du Maire Patrick Cassany

Lundi 23 mars 2020

Épidémie de Coronavirus Interdiction des marchés en plein air

En cette période exceptionnelle, la décision de maintenir ou non les marchés alimentaires fait l'objet d'échanges réguliers avec les services l'Etat qui, à ce jour, souhaitent leur maintien pour réduire les problèmes d'accès à l'alimentation de certains habitants.

Bien que le marché de samedi dernier, comme j'ai pu moi-même le constater sur place, se soit tenu dans de bonnes conditions, j'ai pris la décision d'interdire jusqu'à nouvel ordre les 3 marchés hebdomadaires de la ville.

Cette décision me paraît cohérente avec l'arrêté de Mme le Préfet interdisant depuis samedi l'accès aux parcs, voies vertes, et jardins publics. Les décisions peuvent varier d'une ville à l'autre en fonction du commerce local alimentaire accessible.

Plusieurs raisons motivent cette décision :

- Elle me paraît cohérente avec le renforcement des mesures prises samedi après-midi par l'État interdisant de circuler dans les principaux lieux publics. Si l'on souhaite que ce type de mesure soit appliquée, il faut qu'elle soit comprise. Or, nombreux sont ceux à ne pas comprendre pourquoi il est possible d'aller au marché, alors qu'il est interdit de prendre l'air dans un parc.
- Il y a en ville plusieurs commerces alimentaires qui peuvent faire face aux besoins des habitants qui ne pourraient pas se déplacer vers les supermarchés.
- Le manque de civisme de certains administrés qui, malgré les messages d'alerte diffusés depuis une semaine ne respectent pas les consignes données par les autorités. Par leur comportement irresponsable, ils représentent un réel danger pour les autres.
- La volonté de limiter au maximum l'exposition des agents de la collectivité qui oeuvrent encore sur le terrain. Je pense en particulier aux placiers et aux policiers municipaux, aux agents d'entretien, dont je souhaite saluer l'engagement et le dévouement.

Cette décision pourrait rendre plus difficile l'accès à l'alimentation pour une catégorie de la population malgré la présence de plusieurs commerces alimentaires en ville.

C'est pour cela que j'invite donc les villeneuvois qui auraient des difficultés à s'approvisionner à contacter la mairie ([05 53 41 53 53](tel:0553415353)) afin qu'une solution leur soit trouvée notamment en lien avec le réseau de producteurs du grand villeneuvois et les professionnels qui développent le portage de courses à domicile.

J'invite les autres à limiter leurs déplacements pour effectuer leurs courses. Effectuer ses achats de première nécessité ne doit pas être considéré comme une promenade mais comme un réel besoin.

Patrick Cassany, Maire de Villeneuve-sur-Lot